



Ouf, pardon je suis en retard !

Qu'est ce que j'ai loupé ?



Je disais à Marie que je m'interroge sur l'utilité du protocole égalité professionnelle !

Dans la juridiction administrative on reste privilégiés, il n'y a plus de discriminations, ni même de violences sexistes ou sexuelles...

Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus !



C'est vrai que les choses évoluent...

Dans ma jeunesse quand je rédigeais mes jugements, je n'avais pas le droit de féminiser les fonctions. On m'interdisait d'écrire « conseillère » alors que je suis une femme !

Sans oublier les blagues salaces et les surnoms sexistes, du type 'mon lapin' ou 'ma poulette'... C'était quotidien...

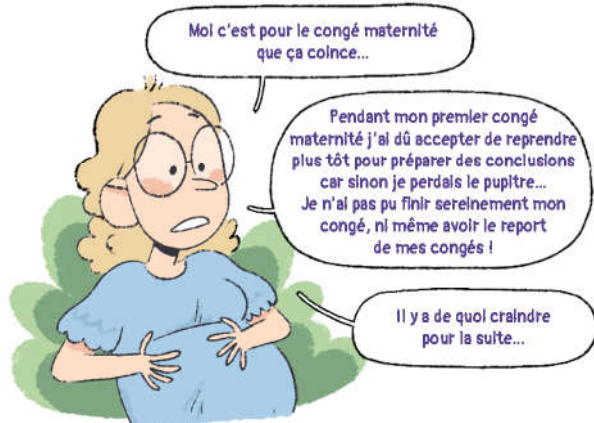


Mais malheureusement le problème n'est pas réglé aujourd'hui ; j'entends encore régulièrement de la part de certains collègues ...

C'est bien simple, ON PEUT PLUS RIEN DIRE !

Tout est tabou à cause des féministes !

Pas la peine de postuler, ils prendront forcément une FEMME !







-Maité Robert-